



RAPPORT D' ACTIVITÉS

Année 2021



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**
SYNDICAT MIXTE



CLE

Commission Locale
de l'Eau du Bassin
Versant du Gapeau

LE MOT DU PRESIDENT

2021 marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de nos projets:

La signature par le Préfet coordonnateur de bassin le 18 décembre 2020 marque le démarrage de la mise en œuvre du P.A.P.I. en 2021.

Le S.A.G.E a été approuvé le 28 juillet 2021. La mise en œuvre du P.G.R.E n'a pas attendu pour démarrer.

Le syndicat mixte a reçu son arrêté de transformation en Etablissement Public Territorial de Bassin le 17 novembre 2021.

Nous sommes plus que jamais investis au sein de la C.L.E. , élus, techniciens, associations et acteurs de l'eau dans la réalisation de nos nombreuses opérations.

Le Président,
Patrick MARTINELLI



SOMMAIRE

LES AGENTSp.4

LE COMITE SYNDICALp.5

LES MEMBRES DU BUREAUp. 8

LE BUDGETp. 9

LA COMMISSION LOCALE DE L’EAUp. 10

LE SCHEMA D’AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.....p. 11

LE PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONSp. 16

HYERES – REDUCTION DU RISQUE INONDATION SUR LE QUARTIER DE L’ORATOIRE ET DE LA ZEC DU PLAN DU PONTp. 19

SOLLIES PONT –PROGRAMME D’AMENAGEMENT DU RUISSEAU SAINTE CHRISTINE.....p. 21

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU REAL MARTIN ET DU MEIGE PAN.....p. 23

ETUDE LOCALE COLLOBRIERES.....p. 25

ETUDE LOCALE LA GRAVIERE A PIERREFEU DU VAR.....p. 27

ETUDE LOCALE SOLLIES PONT.....p. 29

ETUDE GLOBALE DU LATAY A SIGNES.....p. 31

ETUDE PRELIMINAIRE DE RESTAURATION DU FAREMBERT.....p. 33

ETUDE DE DANGER ET DOSSIER DE DEMANDE D’AUTORISATION DU SYSTÈME D’ENDIGUEMENT SUR LE GAPEAU AVAL A HYERES.....p. 35

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D’EAU DU REAL MARTIN, REAL COLLOBRIER ET MERLANÇON SUR LA COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR.....p. 37

ENTRETIEN ET DIAGNOSTIC DES AMENAGEMENTS DU BAS GAPEAU ET DEFINITION D’UN PROGRAMME DE TRAVAUX.....p. 39

REDUCTION DE VULNERABILITE DES ENJEUXp. 41

EXERCICES DE SIMULATION DE CRISE INONDATIONp. 42

LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRESp. 43

LES TRAVAUX D’ENTRETIEN ET DE RENATURATION DES COURS D’EAU.....p. 45

LE NETTOYAGE DES DECHETS EN COURS D’EAU.....p. 49

LES RESEAUX DE SUIVI DES COURS D’EAUp. 51

ATELIER INTER SPANC.....p. 54

LES AGENTS

Le syndicat mixte est composé de 5 agents

- ✓ Une Directrice en charge du pilotage technique, administratif et financier et de l'animation du Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Madame Châu Chrétien depuis fév. 2014

- ✓ Une Chargée de mission P.A.P.I en charge du suivi des travaux

Madame Emilie Dehesdin depuis sept. 2015

- ✓ Un technicien de rivière en charge du suivi des travaux d'entretien, de la restauration, de la continuité écologique

Monsieur Arthur Jullien depuis sept. 2021

- ✓ Un Chargé de mission P.A.P.I., en charge du suivi des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin versant du Gapeau

Monsieur Franck Ascencio depuis sept. 2021

- ✓ Une assistante administrative, en charge du secrétariat, du suivi financier, des marchés publics.

Madame Laura Mora depuis octobre 2020

Nos stagiaires en 2021 : M. Franck Ascencio (6 mois), M. Enzo Gasperini (5 mois), M. Corentin Bourges (2 mois),

Nos apprentis apprentis : M. Rémy Dagues (9 mois), M. Aurélien Boéri (depuis sept. 2021) , M. Léo Thomas (depuis janv. 2021)



LE COMITE SYNDICAL

Installé en 2020, le comité syndical s'est réuni 4 fois en 2021:

- Le 1er avril 2021
- Le 7 juillet 2021
- Le 6 septembre 2021
- Le 17 décembre 2021

Les délégués titulaires

COMMUNE	NOM	PRENOM
BELGENTIER	AYCARD	Bruno
CARNOULES	CHRISTIAN	David
COLLOBRIERES	ARMANDI	Michel
CUERS	MOUTTET	Bernard
LA CRAU	WERBER	Fabrice
LA FARLEDE	HENRY	Pierre
HYERES	MONFORT	Isabelle
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	GUISIANO	Jean-Martin
PIERREFEU-DU-VAR	MARTINELLI	Patrick
PIGNANS	BRUN	Fernand
PUGET-VILLE	ROUX	Jean-Pierre
SIGNES	REYNARD	Yves
SOLLIES-TOUCAS	FABRE	Jérémy
SOLLIES-PONT	LAURERI	Philippe
SOLLIES-VILLE	NOIROT	Michel

LE COMITE SYNDICAL

Les délégués suppléants

COMMUNE	NOM	PRENOM
BELGENTIER	ANOT	Roger
CARNOULES	GAUDIN	Guillaume
COLLOBRIERES	AMRANE	Christine
CUERS	ALBERIGO	Claude
LA CRAU	SIMON	Christian
LA FARLEDE	GAMBA	Mireille
HYERES	GIRARDO	Eric
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	VIGIER	Patricia
PIERREFEU-DU-VAR	KISTON	Jean-Bernard
PIGNANS	SANTONI	Jean
PUGET-VILLE	FERRARO	Céline
SIGNES	VERDUYN	Hélène
SOLLIES-TOUCAS	ESTAMPE	Ludovic
SOLLIES-PONT	DUPONT	Thierry
SOLLIES-VILLE	SOULLIE	Jean-Jacques



LE COMITE SYNDICAL



Direction départementale
des territoires et de la mer du Var
Service eau et biodiversité

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 17 NOV. 2021
approuvant la transformation du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau (SMBVG)
en établissement public territorial de bassin (EPTB)

Le préfet du Var,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.213-12 paragraphe VIIbis et l'article R213-49 ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Evence RICHARD, préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/44/MCI du 16 septembre 2021 portant délégation de signature à M.Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu les statuts du SMBVG en date du 7 juillet 2021 ;

Vu le dossier de demande de reconnaissance en tant qu'EPTB en date du 11 mars 2020 du président du SMBVG ;

Vu l'avis n°2017-29 du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée rendu en séance le 12 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable du préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée en date du 11 mars 2020 ;

Vu les délibérations concordantes des collectivités membres du SMBVG, et notamment celles intervenues dans le délai réglementaire de 3 mois (communauté d'agglomération Provence Verte), et les avis réputés tacitement favorables de la métropole Toulon-Provence-Méditerranée, de la communauté de communes Coeur du Var, de la communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume, de la communauté de communes Porte des Maures et de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau ;

Considérant que le SMBVG exerce les missions de la compétence GEMAPI, ainsi que les missions d'animation et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Gapeau approuvé le 28 juillet 2021 ;

Considérant que le SMBVG exerce les missions de coordination et d'animation des différentes démarches de planification et de programmation dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations, en particulier le pilotage du PAPI complet labellisé le 6 février 2020 ;

L'arrêté préfectoral n°106/2020-BCLI porte diverses modifications des statuts du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau ([cf.www.smbvg.fr](http://www.smbvg.fr)).

L'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 approuve la transformation du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, en établissement public territorial de bassin (EPTB) ([cf.www.smbvg.fr](http://www.smbvg.fr)).



LES MEMBRES DU BUREAU

Le Bureau du Syndicat Mixte se compose des membres suivants

- Le président
- Les 4 vice-présidents

FONCTION	NOM	PRENOM	COMMUNE
PRESIDENT	MARTINELLI	PATRICK	PIERREFEU-DU-VAR
1 ^{ER} VP	MONFORT	ISABELLE	HYERES
2 ^{EME} VP	LAURERI	Philippe	SOLLIES-PONT
3 ^{EME} VP	DAVID	Christian	CARNOULES
4 ^{EME} VP	GUISIANO	Jean-Martin	MEOUNES

LE BUDGET

Le budget a été voté le 1^{er} avril 2021

- ✓ Le Débat d'orientation Budgétaire a été voté le 18 février 2020
- ✓ Le Budget Primitif a été voté le 26 juin 2020

	FONTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 998 911,01 €	2 136 059,32 €	4 134 970,33 €
RECETTES	1 998 911,01 €	2 136 059,32 €	4 134 970,33 €

- ✓ La participation des membres s'élève à 1 258 877,29 €

MEMBRES	Appel à cotisation n°1
CA de la Provence Verte	52 794 €
CA Sud Sainte Baume	69 319 €
CC Cœur du var	149 772 €
CC Vallée du Gapeau	351 242 €
CC Méditerranée Porte des Maures	260 000 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	335 337 €
Total Appel à cotisation n°1	1 218 463 €

MEMBRES	Appel à cotisation n°2
CC Méditerranée Porte des Maures	40 414.29 €



CLE

Commission Locale
de l'Eau du Bassin
Versant du Gapeau



LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La C.L.E. s'est réunie 2 fois:

- Le 10 juin 2021
 - Installation de la C.L.E
 - Adoption du S.A.G.E.
 - Avis sur le S.D.A.G.E. 2022-2027
 - Validation du rapport d'activités
- Le 19 novembre 2021
 - 4 ateliers thématiques (quantité, qualité-milieus, inondation, communication)





LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Le S.A.G.E a été approuvé le 28 juillet 2021



Direction départementale
des territoires et de la mer du Var

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 28 JUIL. 2021
portant approbation du schéma d'aménagement et de
gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du Gapeau

Le préfet du Var,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-14 et R.212-29 à R.212-34 ;

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Evence RICHARD préfet du Var ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée le 3 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 1999 modifié par l'arrêté du 9 janvier 2015 fixant le périmètre hydrographique du SAGE du bassin versant du Gapeau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2013 portant composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant du Gapeau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2019, portant prorogation de la composition de la CLE du SAGE du bassin versant du Gapeau, et du mandat des membres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE du bassin versant du Gapeau ;

Vu la déclaration pour l'approbation du schéma d'aménagement et de gestions des eaux ;



Considérant que le SAGE du bassin versant du Gapeau satisfait à la nécessité d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau telle que définie à l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

Considérant le SAGE du bassin versant du Gapeau, nécessaire et prioritaire pour atteindre le bon état des eaux selon la disposition 4-04 du SDAGE Rhône-Méditerranée ;

Considérant la bonne prise en compte des observations des différentes consultations des services de l'année 2019 par la production d'un mémoire en réponse ;

Considérant l'avis favorable du comité de bassin Rhône-méditerranée du 13 juin 2019 pour l'approbation du projet du SAGE, prenant acte notamment de la forte ambition de la préservation de la ressource et reconnaissant la compatibilité du projet avec les enjeux identifiés du SDAGE ;

Considérant que les observations de l'enquête publique du 1^{er} juillet au 4 août 2020 ont bien été intégrées et ont donné lieu à modification du projet du SAGE ;

Considérant l'avis favorable de la CLE du 10 juin 2021 pour l'adoption du projet final du SAGE ainsi que la déclaration de la CLE ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Var,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du Gapeau est approuvé. Il est composé des documents suivants : un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), un règlement, un rapport environnemental ainsi qu'un atlas cartographique.

Article 2 : Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification. Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans ce même délai.

Le défaut de réponse de l'administration au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux (2) mois après sa réception fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même

faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible sur le site internet : « www.telerecours.fr ».

Article 3 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté, accompagné de la déclaration prévue au L122-9 du code de l'environnement, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr. Il sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE du bassin versant du Gapeau (Signes, Méounes, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ponts, Solliès-Ville, La Farlède, La Crau, Hyères, Pignans, Carnoules, Puget-Ville, Collobrières, Pierrefeu-du-Var, Cuers et La Londe des Maures). Il fera également l'objet d'une publication dans un journal local.

En application du R212-42 du code de l'environnement, un exemplaire du SAGE est transmis par le syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, structure porteuse du SAGE. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux est transmis aux maires des communes situées dans le périmètre du SAGE.

L'arrêté d'approbation ainsi que le SAGE seront consultables sur le site www.gesteaufrance.fr ainsi que sur le site internet du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau.

Article 4 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Var, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires de Belgentier, Carnoules, Collobrières, Cuers, Hyères, La Crau, La Farlède, La Londe-des-Maures, Méounes, Pignans, Pierrefeu-du-Var, Puget-Ville, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Toucas et Solliès-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général
Serge JACOB

Plaquettes de communication du S.A.G.E

Afin de communiquer sur le SAGE et ses bénéfices pour les différents acteurs, le SMBVG réalise une plaquette qui présentera synthétiquement le SAGE selon les intérêts pour chaque acteur. La plaquette doit présenter, dans une partie commune, de façon synthétique le SAGE du Gapeau, ses objectifs, ses acteurs, et son cadre réglementaire (lien avec le SDAGE et la DCE). En seconde partie, la plaquette présentera ce qu'apport le SAGE pour chaque acteurs visés. La seconde partie sera donc différente selon le type d'acteur visé. Ici les différents types d'acteurs sont : Les propriétaires riverains, les agriculteurs, les services techniques des mairies, les industriels et les usagers de loisir.

Atelier communication CLE du 19/11/2021

Le SAGE étant approuvé, il est nécessaire d'établir une stratégie de communication afin d'informer les différents acteurs concernés, des mesures entreprises dans le cadre du SAGE et de leurs effets au quotidien.

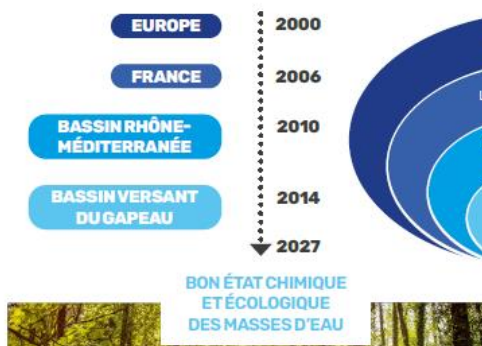
- Définir une stratégie permettant de communiquer sur le SAGE et ses dispositions auprès des acteurs concerné et de les contextualiser dans leur quotidien ;
- Choix des informations à transmettre à chaque acteur en fonction des dispositions du SAGE ;
- Vulgarisation et mise en situation des dispositions du SAGE à l'échelle des acteurs ;
- Présentation d'exemples concrets des effets du SAGE sur les acteurs (Retex, photos, illustrations, interview...) ;
- Choix des vecteurs de diffusion auprès de chaque acteur ;
- Stratégie permettant de mieux associer les membres de la CLE dans le choix et l'exécution des actions du SAGE.

Plusieurs axes de communications ont pu être proposés par les participants. Pour chacun d'eux des vecteurs de communication, des sujets et des possibilités d'exemples ont été cités. Finalement, la plaquette de communication sur le SAGE a été commenté et des pistes d'améliorations ont été proposées.

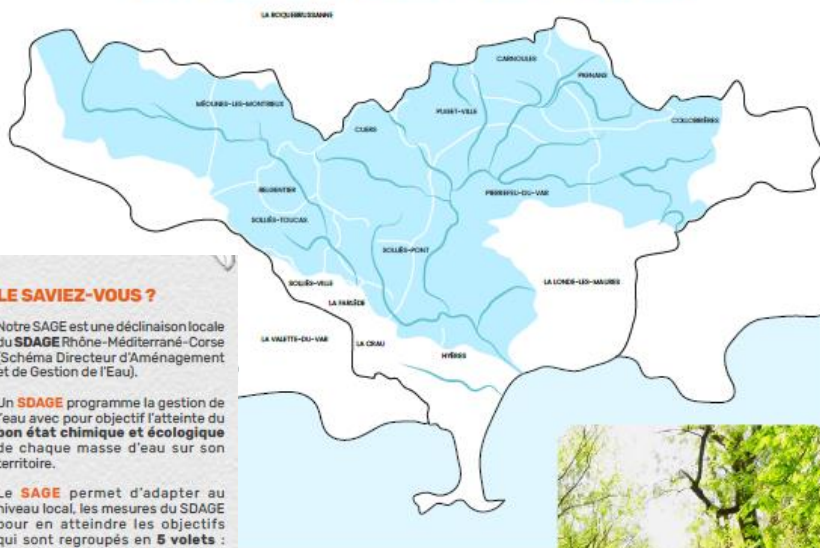
POURQUOI UN SAGE POUR LE BASSIN DU GAPEAU ?

- Un climat méditerranéen qui impacte les cours d'eau avec des étiages sévères (baisse périodique des eaux) en été et des crues violentes en hiver.
- Une urbanisation croissante ainsi qu'un fort dynamisme démographique (population ayant doublée ces 40 dernières années)(+ 20% d'ici 2030). Les pressions sur la ressource en eau, ainsi que la vulnérabilité du territoire sont importantes et en augmentation. Cela entraîne des conflits d'usages, d'où la nécessité d'une planification concertée.
- Coexistence de nombreuses activités essentielles pour le territoire mais qui engendrent des pressions d'origine humaine sur les ressources en eau et sur les milieux aquatiques du bassin-versant.
- Des zones humides qui sont peu nombreuses et soumises aux nombreuses pressions industrielles, d'agriculture et de tourisme.
- Nécessité d'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau en restaurant de la continuité écologique.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE



BASSIN VERSANT DU GAPEAU ET PÉRIMÈTRE DU SAGE



LE SAGE, POURQUOI ?

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification locale, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SAGE concilie...



Le SAGE a permis de mettre en évidence de nombreux problèmes : pollution aux nitrates, surexploitation, menaces sur les populations aquatiques (ex. truite fario), risques de crues... Il est donc important d'agir !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre SAGE est une déclinaison locale du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Un SDAGE programme la gestion de l'eau avec pour objectif l'atteinte du bon état chimique et écologique de chaque masse d'eau sur son territoire.

Le SAGE permet d'adapter au niveau local, les mesures du SDAGE pour en atteindre les objectifs qui sont regroupés en 5 volets : qualité, quantité, milieu aquatique, inondations et gouvernance.

PROBLÉMATIQUES ET ACTIONS À ENGAGER

UNE RESSOURCE SUREXPLOITÉE	UNE QUALITÉ DÉGRADÉE
- Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permettent le respect des milieux aquatiques. - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable ainsi que pour les autres usages. - Sensibiliser les usagers à l'utilisation raisonnée de la ressource en eau. - Améliorer les connaissances sur la potentialité de la ressource en eau et sur les prélèvements.	- Améliorer l'état chimique des ressources en agissant sur les pressions identifiées prioritaires : - Accompagner les acteurs vers de bonnes pratiques. - Encadrer les usages les plus impactant. - Gérer les flux de polluants cumulés (restaurer et préserver les captages en eau potable du territoire et améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des ressources).



Le marché est actuellement en cours d'exécution. Deux versions de la plaquettes ont été proposées par le prestataire. La dernière est en cours d'examen par le syndicat afin d'y apporter de nouvelles modifications suite à la présentation de celle-ci lors de l'atelier communication de la CLE du 19/11/2021.

Le montant de ce marché est de 1 300 € HT.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Le P.A.P.I a été signé par Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin le 17 décembre 2020. Cette dernière signature marque le démarrage de la mise en œuvre du P.A.P.I.



SIGNATURES :

M. le Préfet coordonnateur de bassin Le : 18 DEC 2020 <i>Pascal MAILHOS</i> Pascal MAILHOS	M. le Préfet du Var <i>W. J.</i>
M. le Président de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée <i>[Signature]</i>	M. le Maire de Cuers <i>[Signature]</i>
M. le Maire de Solliès-Toucas <i>[Signature]</i>	M. le Maire de Carnoules <i>[Signature]</i>
M. le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau <i>[Signature]</i>	

LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

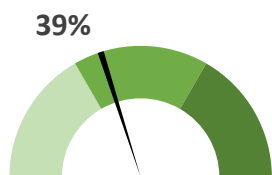
Le P.A.P.I a été signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et Monsieur le Préfet de Département le 6 novembre 2020 puis par Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin le 18 décembre 2020.

2021 est la première année de mise en œuvre du PAPI.

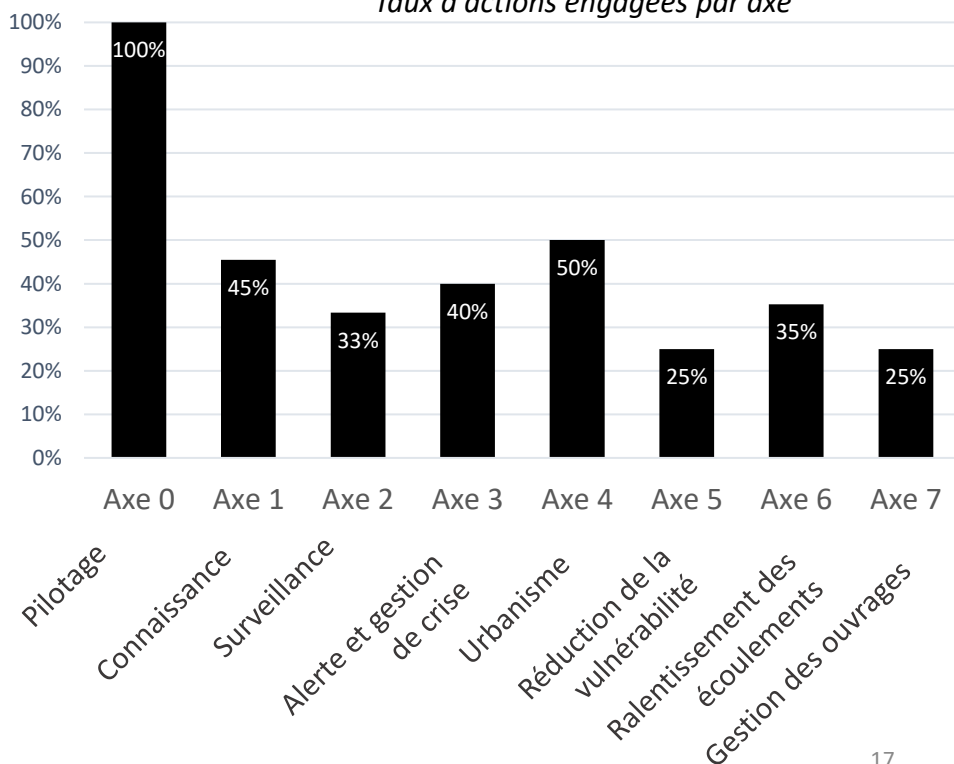
20 actions sur 51 (39%) ont été engagées en 2021. Le montant engagé représente 1,7 M€.

Le bilan 2021 a été présenté lors de la Commission Locale de l'Eau du 19 novembre 2021.

Taux d'actions engagées



Taux d'actions engagées par axe





Atelier thématique inondation de la Commission Locale de l'eau le 19 novembre 2021.

N° Action	Intitulé de l'action	Période de réalisation	Engagement	Taux d'avancement de l'action (%)
FA0-1	Animer le PAPI Gapeau et superviser la mise en œuvre des actions	2020-2026	● Action en cours	17
Avancement axe 0			1 action / 1	
FA1-3	Sensibilisation scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque inondation	2020-2026	● Action en cours	17
FA1-5	Systématiser les retours d'expérience suite à des crues/inondations majeures	2020-2026	● Action en cours	17
FA1-8	Etudier l'amélioration du ressuyage de la plaine aval du Gapeau	2021-2022	● Action en cours	25
FA1-9	Etude globale de réduction du risque d'inondation du Latay	2020-2021	● Action en cours	50
FA1-11	Etude hydraulique du secteur de la Gravière à Pierrefeu-du-Var	2020-2021	● Action en cours	50
Avancement axe 1			5 actions / 11	
FA2-2	Assurer la pérennité du fonctionnement des stations hydrométriques du SMBVG	2020-2026	● Action en cours	16
Avancement axe 2			1 action / 3	
FA3-2	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision	2020-2026	● Action en cours	17
FA3-3	Accompagner les communes dans la révision des PCS et renforcer la coopération intercommunale	2020-2026	● Action en cours	17
Avancement axe 3			2 actions / 5	
FA4-2	Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable	2020-2026	● Action en cours	20
FA4-3	Animer des ateliers avec les urbanistes et porteurs de SCOT pour intégration du risque inondation	2020-2026	● Action en cours	17
FA4-4	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière	2020-2026	● Action en cours	17
Avancement axe 4			3 actions / 6	
FA5-1	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation	2020-2026	● Action en cours	17
Avancement axe 5			1 action / 4	
FA6-4	Programmes d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve	2020-2026	● Action en cours	17
FA6-6	Interventions sur les seuils prioritaires du bassin versant du Gapeau (7) - 4 seuils du Réal Martin - Seuil de la Grassette - Seuil de la Clapière - Seuil Jean Natte	2020-2026 2020-2025 2024-2025 - 2025-2026	● Action en cours	10
FA6-8	Programme d'aménagement du ruisseau Ste-Christine	2021-2026	● Action en cours	17
FA6-9	Opération globale de restauration de la Font de l'Ile	2021-2026	● Action en cours	5
FA6-12	Restauration morphologique du Meige Pan	2021-2026	● Action en cours	9
FA6-13	Restauration morphologique du Farembert, du Merlançon et du Réal Collobrier	2020-2026	● Action en cours	17
Avancement axe 6			6 actions / 17	
FA7-1	Réduction du risque d'inondation sur le quartier de l'Oratoire et aménagement ZEC Plan du Pont	2020-2024	● Action en cours	25
Avancement axe 7			1 action / 4	
TOTAL			51 actions	
			20 actions / 51	
			39%	



HYERES - REDUCTION DU RISQUE INONDATION SUR LE QUARTIER DE L'ORATOIRE ET DE LA ZEC DU PLAN DU PONT

Le projet concerne la fiche action n°7-1 du PAPI complet. 250 habitations du quartier de l'Oratoire sont touchées dès une crue décennale. Le projet PAPI vise à mettre hors d'eau le quartier pour une crue vicennale. Au vu des enjeux du secteur, le souhait est d'anticiper les travaux de reprise des berges le long du quartier de l'Oratoire.

La Société du Canal de Provence a été recruté fin 2020 pour assister le S.M.B.V.G dans la mise en œuvre de l'opération, sa planification et le recrutement des entreprises.

Egis eau a été recruté en août 2021 en tant que maître d'œuvre pour concevoir et suivre la réalisation des travaux.

Le bureau d'études Naturalia a réalisé en 2021 les inventaires naturalistes afin de connaître les enjeux environnementaux du projet.

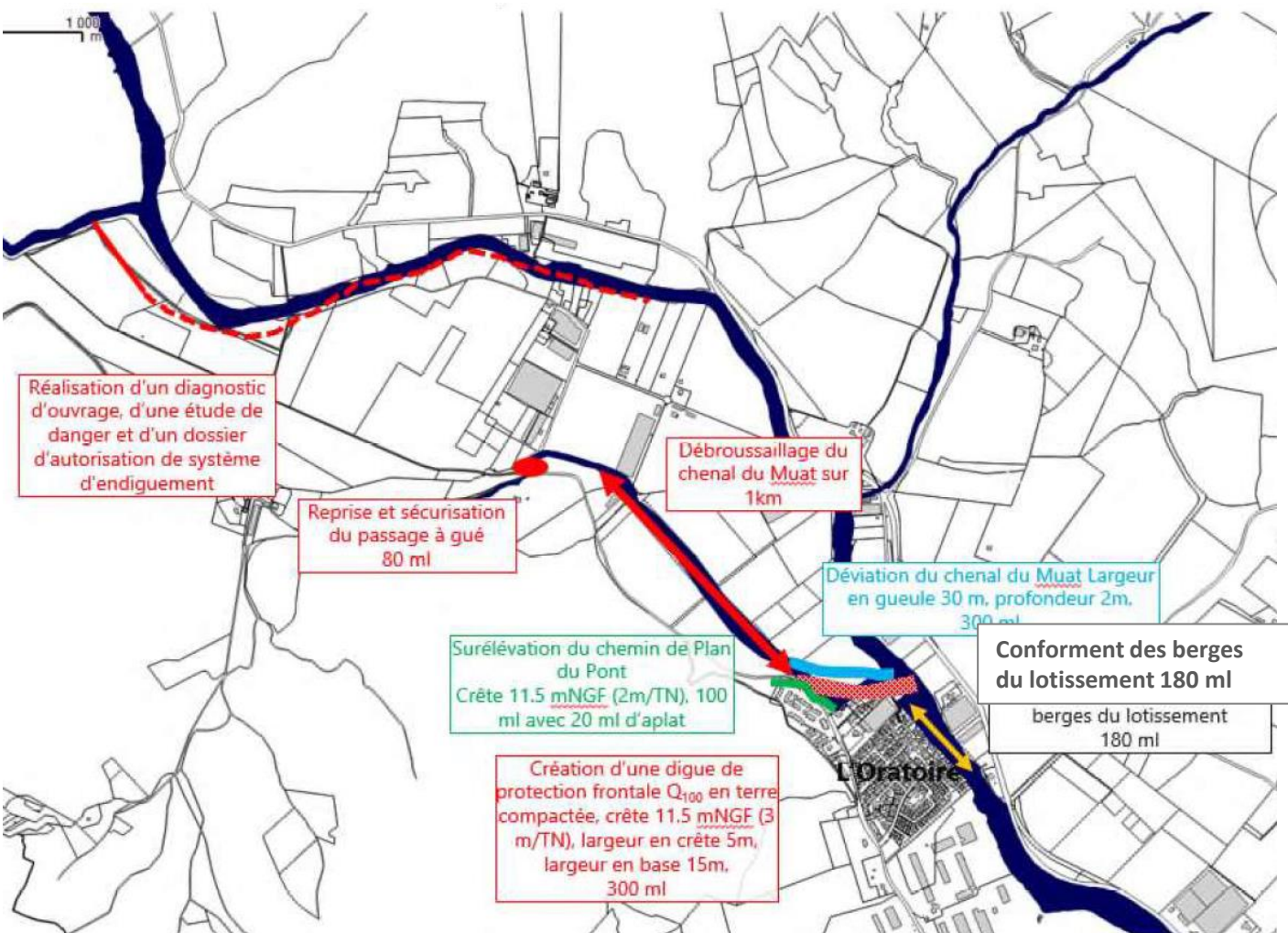
Des levés topographiques complémentaires ont été réalisés à l'automne par la société OPSIA.

Les réunions suivantes ont été organisées:

- ✓ 21/12/2021: Comité de pilotage n°1 - lancement de l'opération
- ✓ 11/02/2021 : Réunion de démarrage Naturalia
- ✓ 21/09/2021: Comité de pilotage n° 2 – lancement de Maitrise d'œuvre et planification
- ✓ 07/12/2021 : Réunion de cadrage réglementaire



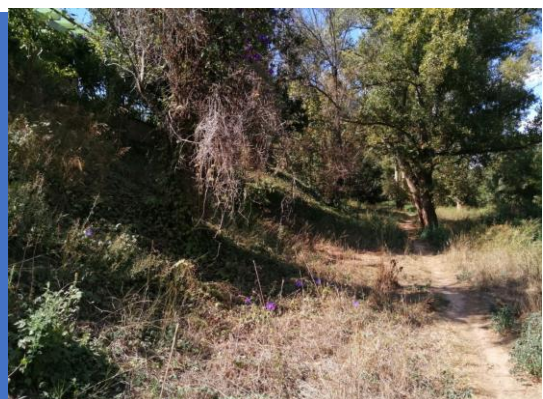
L'opération est estimée à 1 762 400 €HT et est aidée par l'Etat à hauteur de 704 816€HT (40%). Le montant engagé en 2021 est de 453 715 €HT. Les paiements de 2021 s'élèvent à 63 475 €HT.



Aménagements prévus pour le projet sur le quartier de l'Oratoire et la ZEC du Plan du Pont à Hyères

Les étapes à venir:

- *Sondages géotechniques prévus en mars 2022*
- *L'avant projet sera présenté en avril 2022*
- *Les travaux anticipés de restauration de la berge de l'Oratoire seront réalisés à l'été-automne 2022*
- *Les travaux sont prévus en 2024.*



Secteur concerné par le confortement des berges



SOLLIES PONT- PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU SAINTE CHRISTINE

Le projet concerne la fiche action n°6-8 du PAPI complet. Les zones d'habitats et d'activités de Sainte Christine sont fréquemment soumises à des phénomènes d'inondations par ruissellement et débordements du ruisseau Sainte Christine. Les objectifs sont de mettre hors d'eau la moitié des bâtis concernés en l'état actuel par les inondations pour les crues fréquentes ($Q < Q_5$) et de restaurer le fonctionnement naturel d'une partie du cours d'eau.

La Société du Canal de Provence a été recrutée en mai 2021 pour assister le S.M.B.V.G dans la mise en œuvre de l'opération, la planification et le recrutement des entreprises.

Le bureau d'études Naturalia a été recruté en juillet 2021 pour réaliser les inventaires naturalistes.

Des levés topographiques complémentaires ont été réalisés à l'automne par la société OPSIA.

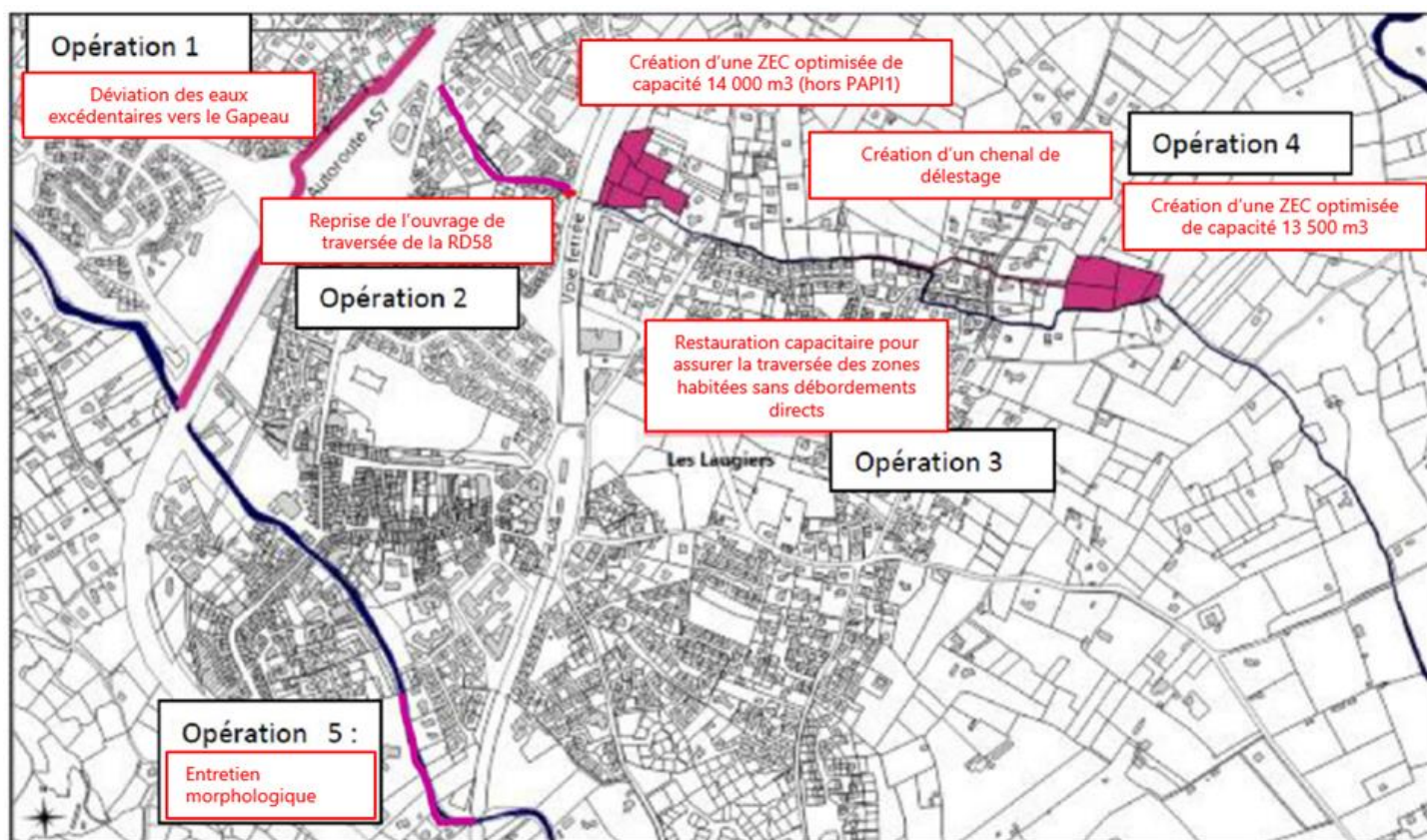
Des travaux anticipés sont prévus à l'été 2022 au droit de la piste d'athlétisme du complexe sportif Jean Murrat dont la réfection est planifiée par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) à cette même période.

La consultation pour le recrutement du marché de maîtrise d'œuvre a été publiée le 09/12/2021.

Les réunions suivantes ont été organisées:

- ✓ 07/07/2021: comité de pilotage n°1 de lancement de l'opération
- ✓ 9/11/2021 : cadrage règlementaire pour l'opération anticipée.

L'opération est estimée à 4 128 400 €HT. Le projet est aidé par l'Etat à hauteur de 2 041 808 €HT (49%) et par l'Agence de l'eau 90 792 €HT (2%). Le montant engagé en 2021 est de 239 455€HT. Les paiements de 2021 s'élèvent à 43 005 €HT.



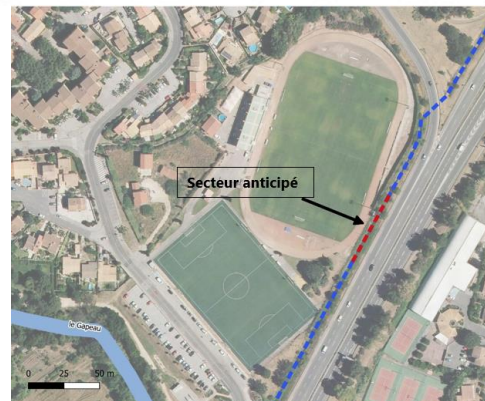
Aménagements prévus pour le projet Sainte Christine

Les étapes à venir:

Travaux anticipés au droit du stade : été 2022

Travaux des opérations 1 et 5 : 2014

Travaux des opérations 2,3,4 : 2025/2026.

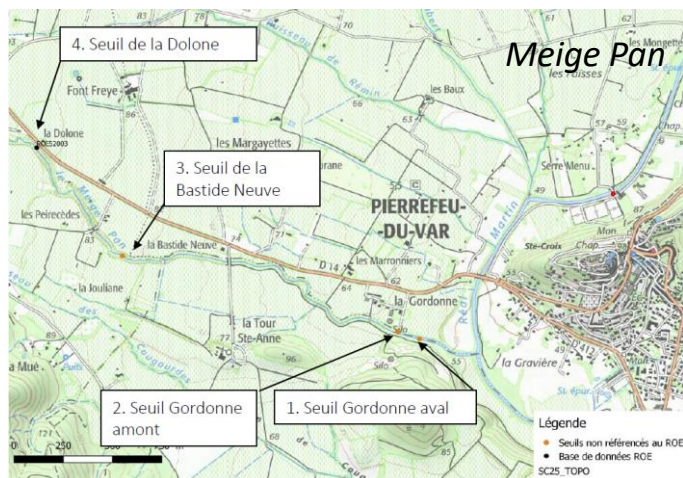
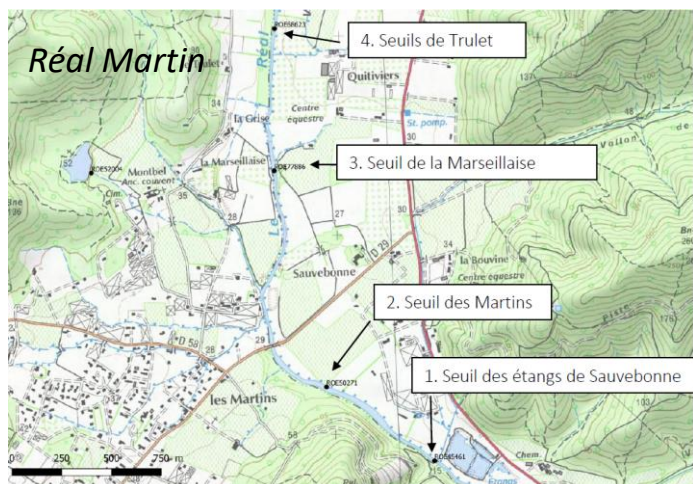


RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU REAL MARTIN ET DU MEIGE PAN

Le projet concerne les fiches actions n°6-6 et 6-12 du PAPI complet et est inscrit au Contrat de Baie des îles d'Or. Le Réal Martin est un axe prioritaire pour la continuité piscicole et sédimentaire. Le Meige Pan est un des rares affluents susceptible de fournir des apports sédimentaires secondaires. L'arasement est la solution privilégiée.

Les seuils concernés sont les quatre seuils situés à l'aval du Réal Martin (*Seuil des étangs de Sauvebonne, des Martins, de la Marseillaise, de Trulet*) et les quatre seuils aval du Meige Pan (*Gordonne aval, Gordonne amont, La Bastide Neuve, la Dolone*).

La Fédération départemental pour la pêche et la protection aquatique assiste techniquement le SMBVG sur cette opération grâce à une convention de partenariat établie en 2020.



Le bureau d'études ANTEA Group a été recruté en octobre 2021 en tant que maître d'œuvre pour la conception (étude préliminaire, AVP, PRO) et la mise en œuvre des travaux.

Le comité de pilotage pour le lancement de la maîtrise d'œuvre a eu lieu le 22 octobre 2021.

Le projet est estimé à 500 000 €HT et est aidé par l'Agence de l'eau RMC à hauteur 70% pour les études et en cas de travaux d'arasement.

Le montant engagé en 2021 est de 160 527,5 €HT.



Seuil de la Marseillaise

Les étapes à venir :

1^{er} semestre 2022 – Présentation de l'étude préliminaire (scénarii d'aménagements).

ETUDE LOCALE - COLLOBRIERES

Suite aux inondations de 2019, une étude complémentaire a été demandée par la commune afin de mieux étudier les possibilités d'aménagement hydraulique et de restauration du Réal Collobrier dans la traversée de Collobrières et en particulier sur le secteur du pont saint Anne et de la STEP.

Le bureau d'études SCE a été recruté pour la réalisation de cette étude.

L'étude a pour objet :

- La réalisation d'un diagnostic pour mieux connaître les dysfonctionnements des cours d'eau (aléa inondation, ouvrages, contraintes hydromorphologiques).
- la proposition de scénarii d'aménagement et de restauration au stade de faisabilité. L'ambition de l'étude vise à trouver des solutions alliant réduction de l'aléa inondation et amélioration des fonctionnalités des milieux aquatiques avec la reconquête des espaces de bon fonctionnement (EBF).



Le comité de pilotage de démarrage de l'étude a eu lieu le 29 mars 2021.
Des relevés topographiques complémentaires ont été réalisés par HYDROTOPO en avril 2021.

Le diagnostic a été présenté lors d'un comité technique le 12/07/2021.

Le montant de l'action est de 31 8000 € TTC (hors PAPI) et est aidée par l'Agence de l'eau à hauteur de 16 800 €.

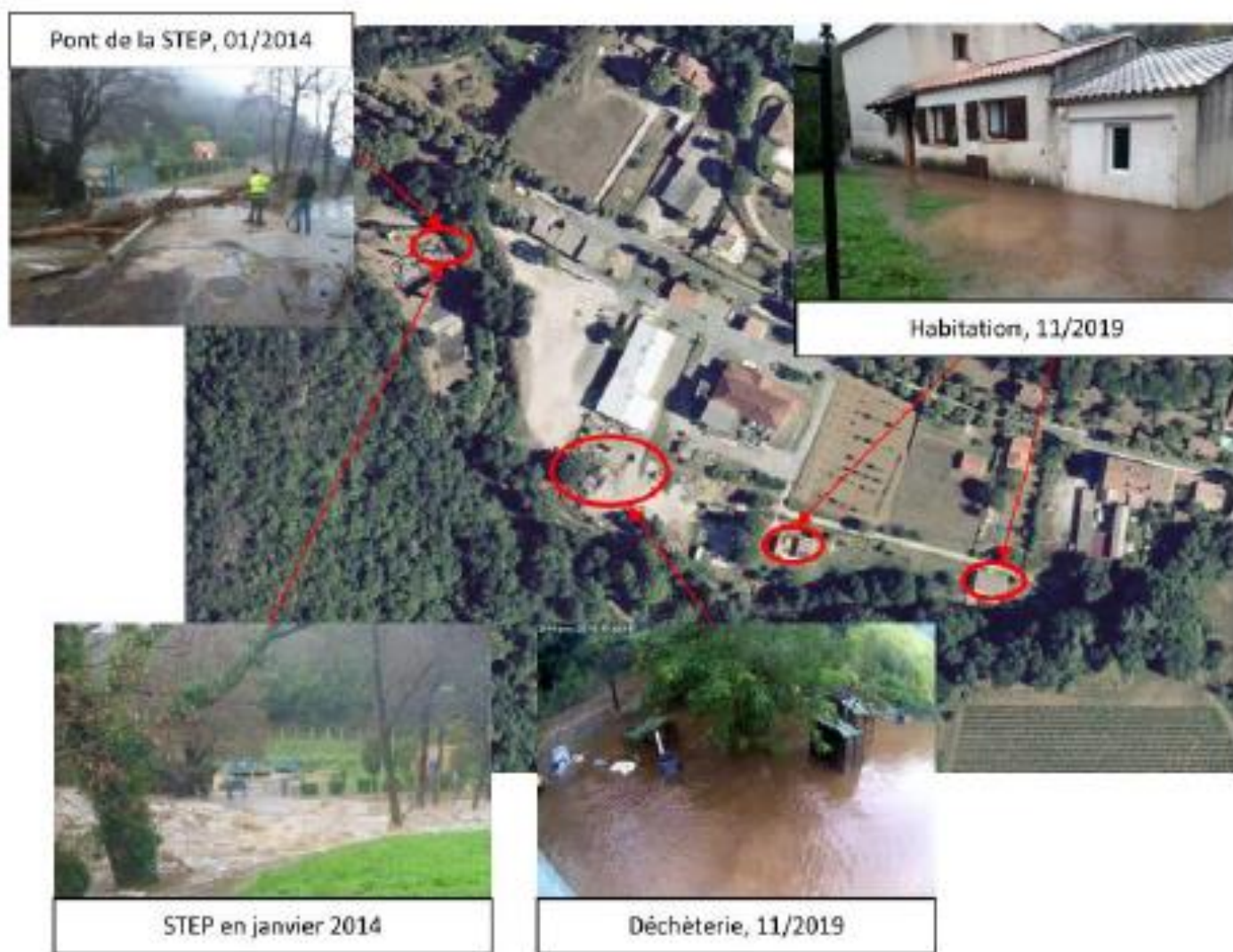


Figure 1 : Localisation des principaux enjeux impactés par le réal Collobrier en crue

Les étapes à venir :

Présentation des scénarii au 1^{er} trimestre 2022

ETUDE LOCALE – GRAVIERE A PIERREFEU DU VAR

L'étude est inscrite au P.A.P.I. complet (fiche action n°1-11). Le secteur dit de la Gravière situé à Pierrefeu-du-Var comporte une vaste zone d'expansion de crue, identifiée comme à protéger dans le SAGE. Plusieurs enjeux de type habitations sont situées en bordure de cette ZEC. De nombreux merlons/digues sont présents sur la zone d'étude.

Les objectifs sont :

- analyser le fonctionnement hydraulique du Réal Martin au droit de la zone de la Gravière ; analyser l'impact du pont RD14 et l'impact des protections de berge et des merlons/digues;
- définir les aménagements / restauration du cours d'eau à réaliser afin de réduire l'impact des inondations sur les zones d'enjeux situés dans la zone d'expansion de crue de la Gravière.



Extrait de la campagne de terrain: sites à enjeux

Le bureau d'études SCE a été recruté pour la réalisation de cette étude.

Le comité de pilotage de démarrage de l'étude a eu lieu le 29 mars 2021. Des relevés topographiques complémentaires ont été réalisés par HYDROTOPO en avril 2021.

Le diagnostic a été présenté lors d'un comité technique le 7 septembre 2021.

Le montant engagé est de 39 000€ TTC. La dépense 2021 s'élève à 24 272 €TTC. L'Etat apporte une aide 12 000€ et l'Agence de l'eau de 11 000€ .

Les étapes à venir :
présentation des
scénarii 1^{er} trimestre
2022



Mur de la berge rive droite de la gravière

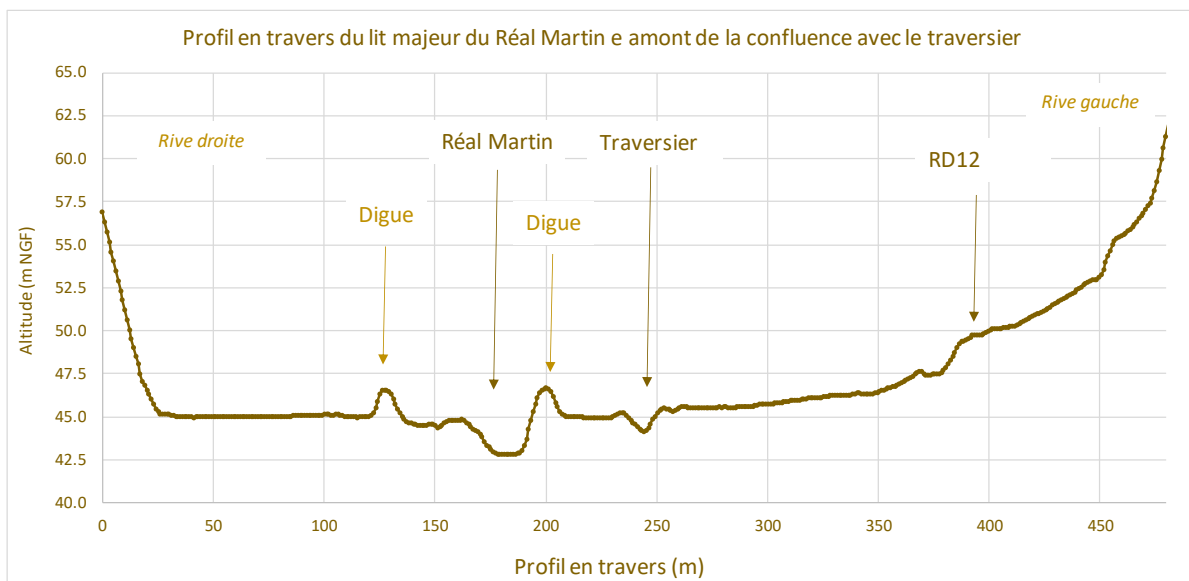


Figure 10 : Coupe transversale du lit majeur du Réal martin à la sortie de Pierrefeu du var (LIDAR)

ETUDE LOCALE – SOLLIÈS-PONT

Suite aux inondations de 2019, une étude complémentaire a été demandée par la commune afin de mieux étudier les possibilités d'aménagement hydraulique et de restauration du Gapeau dans la traversée de Solliès-Pont et notamment le secteur de la salle des fêtes et du pont SNCF.

Les objectifs de l'étude sont :

- analyser le fonctionnement hydraulique et morpho-écologique dont l'impact des ponts (Salles des fêtes, SNCF,...) et des seuils.
- définir les aménagements et les restaurations du cours d'eau à réaliser afin de réduire l'impact des inondations dans la traversée de solliès pont et notamment au niveau du quartier Sarraire.

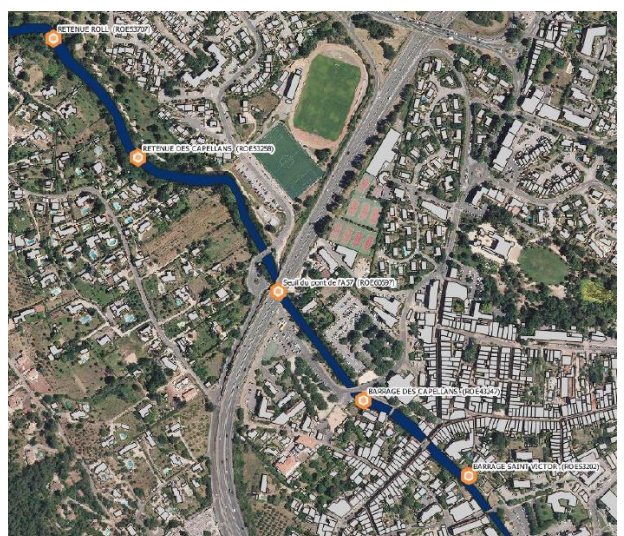
Le bureau d'études SCE a été recruté pour la réalisation de cette étude. Des relevés topographiques complémentaires ont été réalisés par HYDROTOPO en avril 2021.

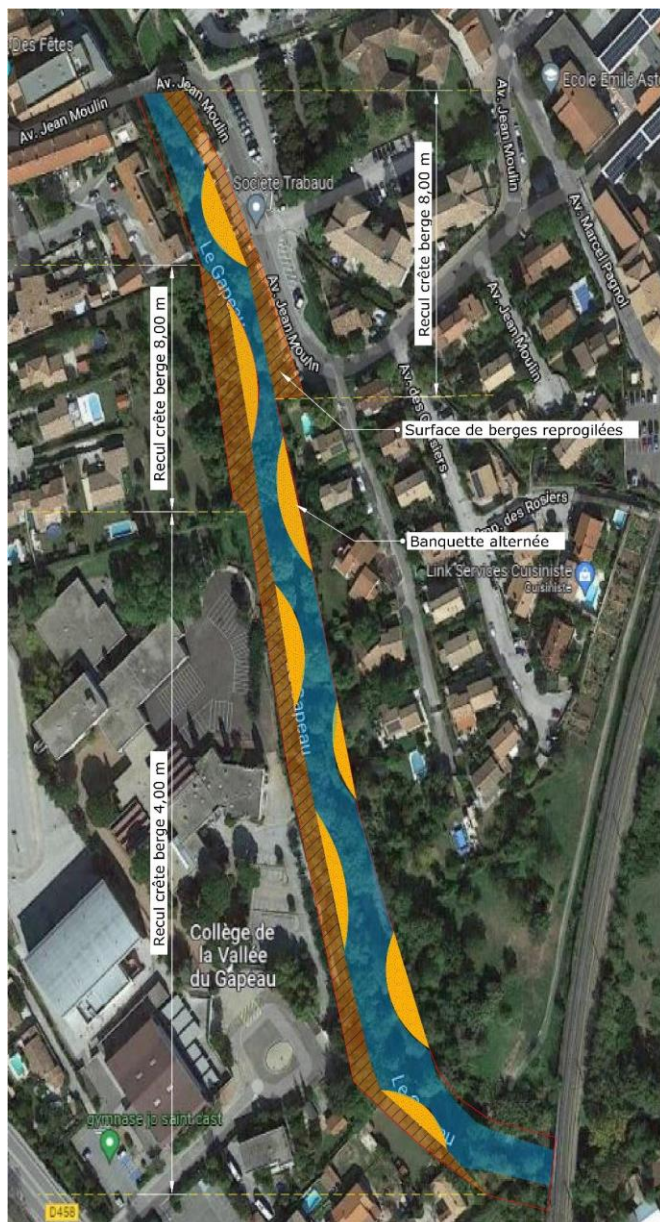
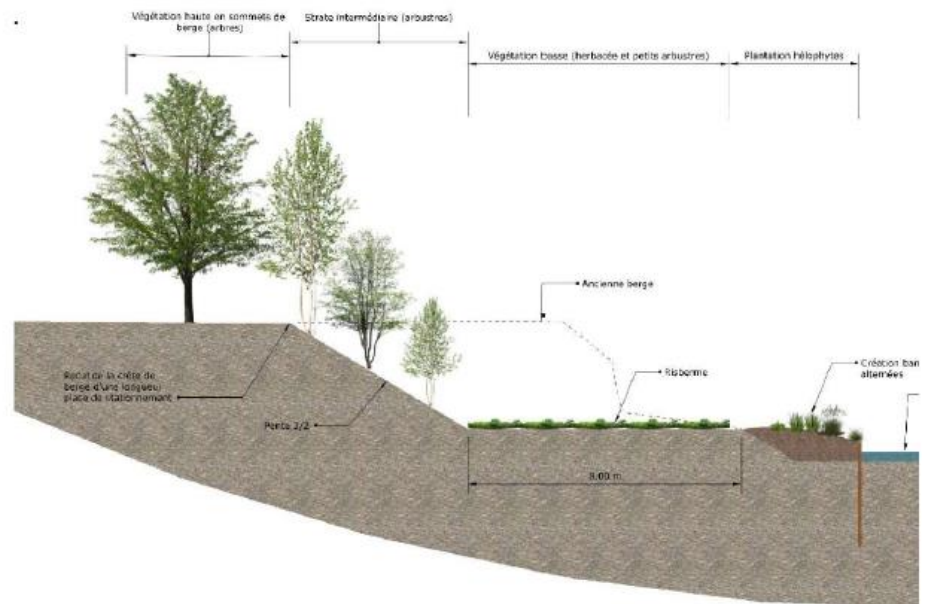
Le comité de pilotage de démarrage de l'étude a eu lieu le 29 mars 2021. Le diagnostic a été présenté lors d'un comité technique le 28 septembre 2021. La présentation des scénarii a eu lieu lors d'un comité de pilotage le 20 janvier 2022.

Le montant engagé est de 43 300 € TTC (hors PAPI) et la dépense 2021 s'élève à 30 400 €TTC. L'Agence de l'eau apporte une aide de 16 800€.



Pont de la salle des fêtes-2019 et localisation des 5 seuils à Solliès pont





Scénario retenu: la création d'un ouvrage de décharge en rive gauche du pont de la salle des fêtes et élargissement et renaturation du lit en aval.

Les étapes à venir :

Présentation du scénario
au stade faisabilité au 1^{er}
trimestre 2022.



ETUDE GLOBALE DU LATAY A SIGNES

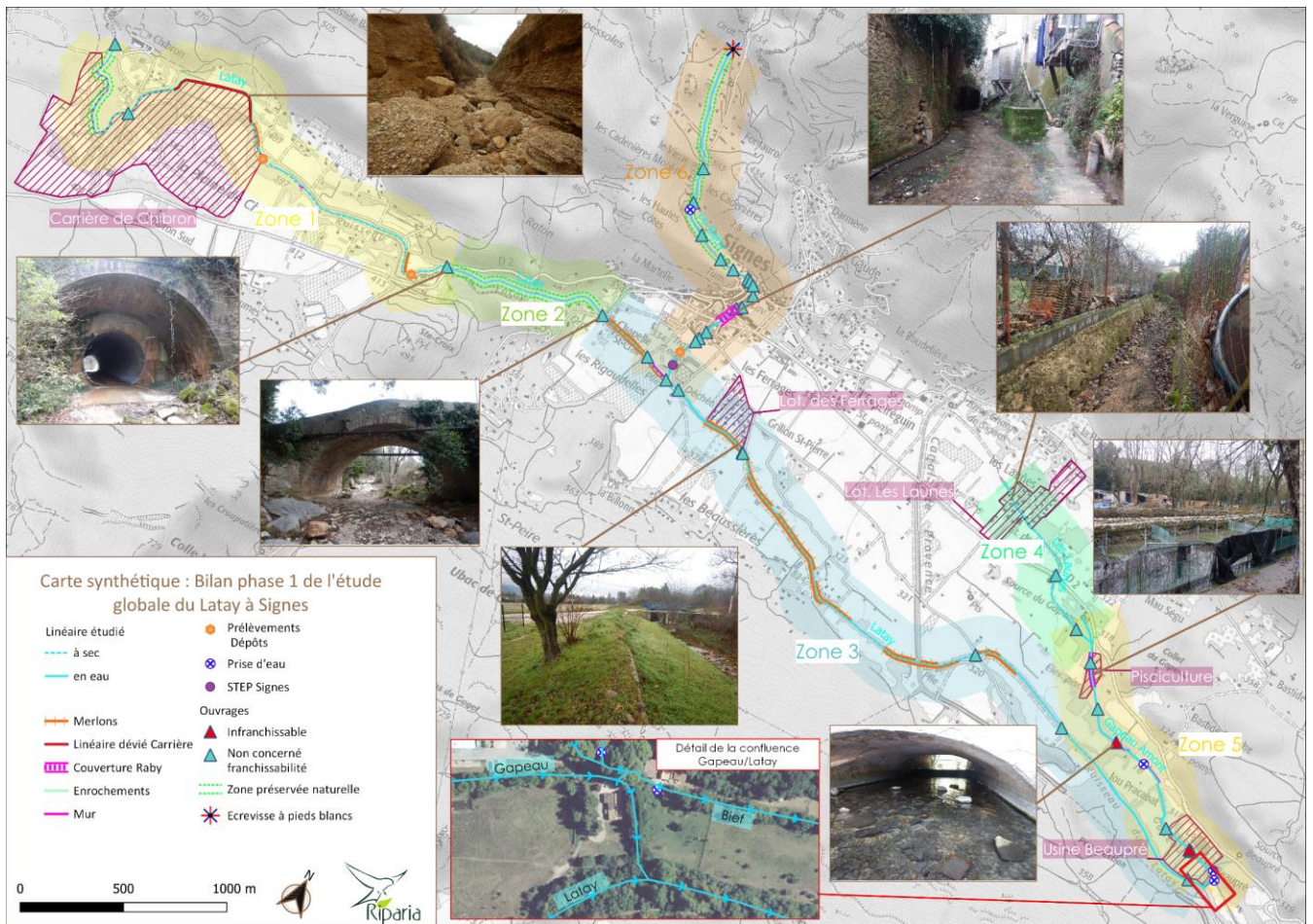
L'étude est inscrite au PAPI complet (fiche action n°1-9). Le Latay , long de 18 km, traverse la commune de Signes pour y rejoindre le Gapeau. A deux reprises en 2019, le Latay a réagi sous l'effet des fortes précipitations et débordé au droit d'un quartier d'habitation. Des désordres morphologiques sont observés du fait d'apports importants de sédiments potentiellement accentués par la gestion de la carrière en amont du village, et de curages récurrents par les riverains.

Les objectifs sont :

- étudier le fonctionnement en crue du cours d'eau, les points de premier débordement, les enjeux exposés ;
- analyser le fonctionnement naturel du cours d'eau et plus particulièrement le transit sédimentaire ;
- proposer des solutions d'aménagement / gestion efficaces et pérennes.

Le bureau d'études RIPARIA en groupement avec HTV a été recruté pour la réalisation de cette étude. Le diagnostic a mis en avant :

- Sur l'amont, un impact de l'activité de la carrière sur la gestion du Latay avec une rupture de la continuité sédimentaire et écologique et un rôle de bassin écreteur de crue voué à disparaître avec le projet de remblaiement de la carrière à 30 ans;
- Dans la plaine de Signes, le Latay est perché historiquement. Il y a la nécessité d'une protection pour le quartier des Ferrages.
- Sur l'amont du Gapeau une potentialité de restauration du réservoir biologique existe en travaillant sur la restauration des continuités écologique et hydrologique.
- La forte vulnérabilité des enjeux d'habitations liée aux débordements du Raby et du ruisseau des Launes.



Des relevés topographiques complémentaires ont été réalisés par HYDROTOPO en février et en mai 2021.

Les réunions suivantes ont été réalisées:

- ✓ 25 janvier 2021 - comité de pilotage de démarrage de l'étude
- ✓ 6 juillet et 7 septembre 2021 : réunions de présentation du diagnostic
- ✓ 9 décembre 2021 – Rencontre SOMECA-DDTM -commune de Signes pour trouver des solutions communes à court et long terme.

Le montant engagé est de 50 300 € TTC et la dépense 2021 s'élève à 20 054 € TTC. L'Etat apporte une aide de 15 000€ et l'Agence de l'eau 13 700 €.

Les étapes à venir en 2022

Présentation des solutions d'aménagement,
Etudes d'AVP pour la restauration de berges, pour garantir
l'amortissement des crues et la réalisation de l'ouvrage pour les Ferrages

Etude préliminaire de restauration du Farembert

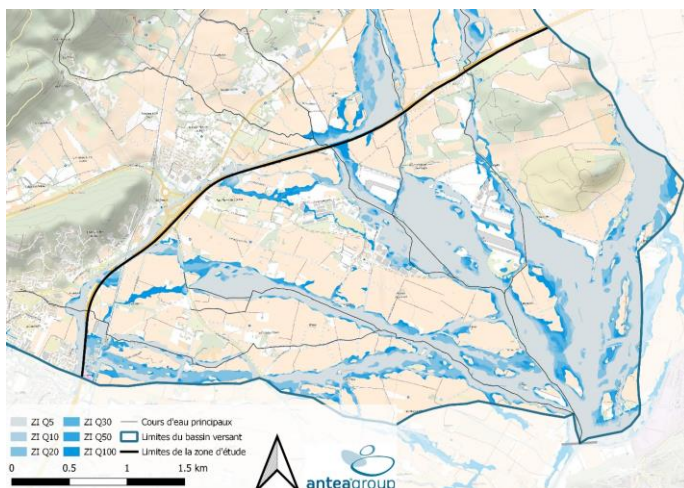
L'étude est une opération inscrite au PAPI complet (fiche action n°6-13). Le Farembert est un affluent rive droite du Réal Martin, il traverse la plaine de Pierrefeu en traversant l'Atelier Industriel de l'aéronautique de Cuers Pierrefeu (AIA CP). Le lit du Farembert est très incisé et est contraint par des merlons. Dans la traversée de l'AIA, le Farembert est canalisé et sous-terrain.

L'étude est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec L'Atelier Industriel de l'aéronautique de Cuers Pierrefeu (AIA CP). Elle consiste à :

- ✓ préciser l'aléa inondation par débordement et par ruissellement sur le site de l'AIA CP en tenant compte des aménagements existants,
- ✓ préciser les travaux de restauration morphologique à réaliser dans une logique amont-aval et rechercher des solutions pérennes,
- ✓ proposer un programme d'aménagement et de gestion à l'échelle de la masse d'eau combinant l'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et la réduction du risque inondation.



Farembert au sein de l'AIA



Emprises de débordement pour différentes occurrences de crues

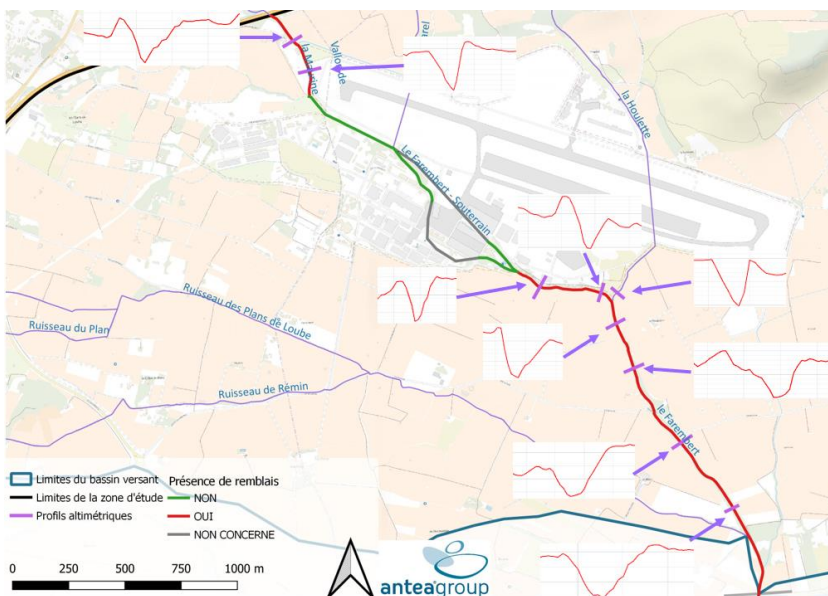
Des relevés topographiques complémentaires ont été réalisés par HYDROTOPO en avril 2021.

Les réunions suivantes ont été réalisées:

- ✓ 2 mars 2021 - comité de pilotage de démarrage de l'étude
- ✓ 13 juillet 2021 : présentation du diagnostic.

Le diagnostic a mis en avant une réduction de la section hydraulique au sein de l'AIA avec une capacité du lit du Farembert inférieur à une crue quinquennale. Le cours d'eau est artificialisé dans la traversée de l'AIA avec un bras de décharge qui semble être l'ancien lit du Farembert. De nombreuses déviations des cours d'eau ont eu lieu depuis le 19^e siècle. Le lit des cours d'eau sont incisés et peu biogènes. Les solutions d'orientent vers:

- ✓ Le décorsetage du lit mineur avec l'enlèvement ou la mise en retrait de remblais et la suppression de Canne de Provence
- ✓ La réouverture du lit mineur avec la création de lits emboîtés
- ✓ La renaturation dans la traversée de l'AIA pour démanteler le canal et reconstituer un lit naturel fonctionnel et la reconnexion du lit de décharge comme bras principal.



Nombreux merlons agricoles sur les berges

Les étapes à venir :

*Finalisation étude
printemps 2022*

Le montant engagé est de 59 400€ TTC et la dépense 2021 s'élève à 21 960 €TTC. L'Agence de l'eau apporte une aide de 30 000 €. L'AIA finance à 25% l'opération.

Etude de danger et dossier de demande d'autorisation d'un système d'endiguement sur le Gapeau Aval à Hyères

Dépositaire de la compétence GEMAPI sur le périmètre du SAGE (Figure 3) du bassin versant du Gapeau, le SMBVG a produit en 2019 une étude hydraulique, portant notamment sur les ouvrages assimilés à des digues (cf. Etude Egis 2019). Cette étude a mis en évidence le rôle de certains ouvrages dans la protection contre les inondations et l'intérêt de leur gestion. Le SMBVG souhaiterait en disposer afin de les inclure dans un système d'endiguement et y apporter une gestion adéquate.

La majorité des ouvrages concernés font partie d'un réseau d'aménagements construits dans les années 60 par la Société du Canal de Provence (SCP) selon un conventionnement avec la commune de Hyères, en vue d'un recalibrage du lit mineur du bas Gapeau pour un événement de crue de 250 à 300 m²/s. Conformément à la convention du 13 décembre 1975 entre la commune d'Hyères et la SCP, cette dernière a assuré l'exploitation et l'entretien des ouvrages susmentionnés jusqu'au 22 décembre 2020. Cette convention a été résiliée suite à un transfert de propriété des ouvrages au profit de la métropole Toulon Provence Méditerranée. La partie aval du système de recalibration du lit représente un intérêt de gestion particulier au regard des enjeux qu'elle protège (cf. Etude hydraulique – Egis 2019).

Le décret digue n°2015-526 du 12 mai 2015 prévoit **l'organisation des ouvrages de protections contre les inondations en systèmes d'endiguements (SE)**. Ces systèmes peuvent être composés d'ouvrages de types, de natures et de fonctions différentes dès lors qu'ils jouent un rôle dans la protection contre les inondations.

L'organisation en systèmes d'endiguement permet au gestionnaire du système d'être exonéré de sa responsabilité en cas de crue supérieure au niveau de protection de celui-ci (L562-8-1). Les systèmes d'endiguements sont réglementés au titre de la loi sur l'eau et soumis à autorisation. Le dossier réglementaire, en plus de comporter les pièces listées par l'article R.214-6-II, doit également présenter une étude de danger.

Le marché a pour objet la réalisation d'un diagnostic initial des ouvrages, et l'étude de danger du système d'endiguement qui aura été retenu. Ce marché comprend également une tranche optionnelle qui prévoit la composition du dossier de demande d'autorisation et le cas échéant, l'étude d'incidence, la consultation en ligne du public, ou l'étude d'impact et l'enquête publique, ainsi que toutes les analyses qui sont nécessaires aux documents précités, la remise du dossier de demande d'autorisation aux services de l'état concernés pour instruction et d'en effectuer le suivi.

Figure 1 :
Localisation
de ouvrages.

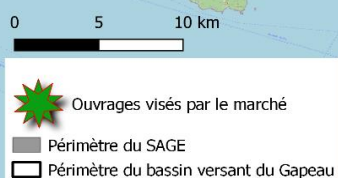
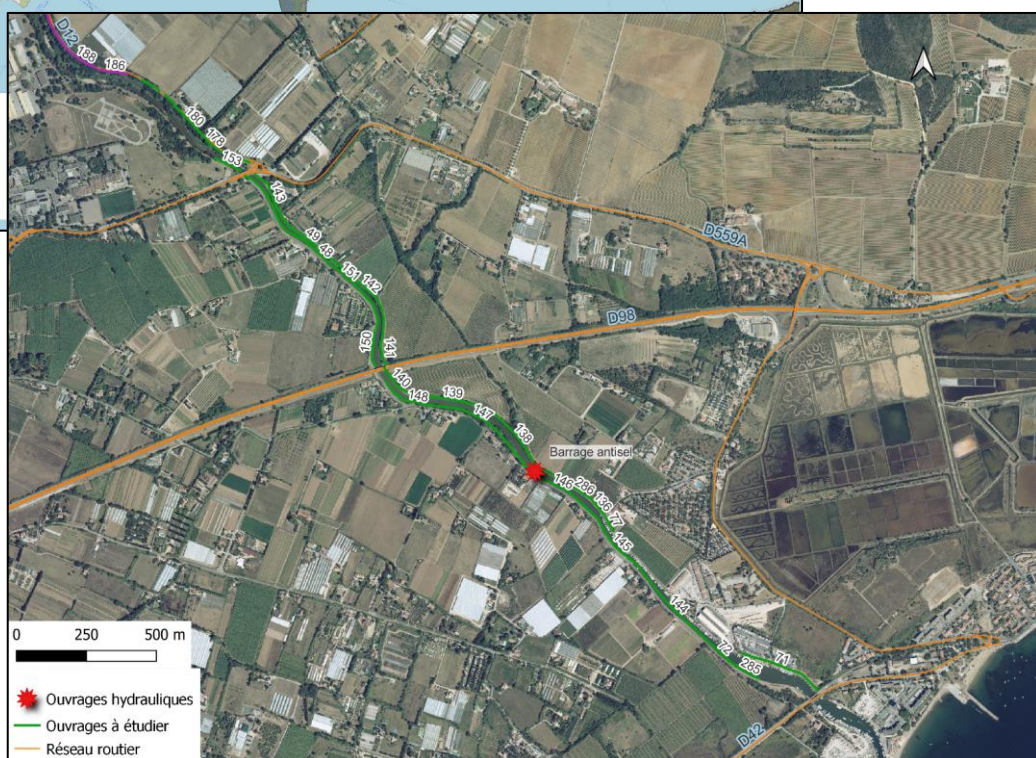


Figure 2 :
Ouvrages
ciblés.



***Le marché, actuellement en phase de consultation sera suivi
au cours de l'année 2022. La tranche ferme s'achèvera fin
2022 et la dernière tranche optionnelle mi 2024.***

Le montant prévisionnel de ce marché est 70 000 € HT.

Etude de faisabilité pour la restauration morphologique des cours d'eau du Réal Martin, Réal Collobrier et Merlançon sur la commune de Pierrefeu-du-Var

La prestation relève de l'action n° 6-13 de « Restauration morphologique du Merlançon et du Réal Collobrier » du PAPI complet et également indirectement de l'action 6-5 « Opération globale de remobilisation des ZEC ».

Le Réal Martin a été intégré au projet suite aux déstabilisations de berges observées pendant les crues de l'automne 2019. Cela permet d'avoir un projet d'ensemble et cohérent sur le secteur de Pierrefeu-du-Var.

NB : Le secteur Farembert de la fiche 6-13 sera traité dans le cadre d'un autre marché en lien avec les problématiques d'inondation rencontrées par la base aéronavale de Cuers-Pierrefeu.

Le présent marché vise à effectuer une étude de faisabilité pour la restauration des cours d'eau du Réal Collobrier, du Réal Martin et du Merlançon sur la commune de Pierrefeu-du-Var. Cette étude doit permettre de définir les solutions à mettre en place pour restaurer la morphologie et les fonctionnalités des cours d'eau et permettre la diversité des habitats semi-aquatiques et le ralentissement dynamique des crues. Le prestataire devra, dans un premier temps, étudier les dysfonctionnements sédimentaires, hydraulique et écologique des cours d'eau ciblés. Dans un second temps, il étudiera les possibilités de restauration fonctionnelle, de renaturation, de restauration de la fonctionnalité des zones de pression et restauration des espaces de bon fonctionnement. Les enjeux sociaux, et notamment récréatifs seront à prendre en compte dans les solutions proposées.

La prestation est décomposée en deux missions :

Mission 1 :

Etude de l'état initial du milieu par une expertise hydraulique, hydromorphologique, écologique et analyse paysagère du secteur.

Mission 2 :

Définition de scénarii de restauration morphologique et d'aménagement et étude de faisabilité du scénario choisi.

L'exécution des missions ci-dessus permettra de répondre aux objectifs suivants :

Mieux connaître les dysfonctionnements des cours d'eau ;

Améliorer la continuité sédimentaire ;

Trouver des solutions de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et de réduction de l'aléa inondation ;

Restaurer au mieux le fonctionnement naturel des cours d'eau pour permettre la diversité des habitats rivulaires et aquatiques en intégrant une réflexion sur les espaces de bon fonctionnement ;

Restaurer les espaces des bons fonctionnements et la fonctionnalité des ZEC ;

Exploiter l'attrait paysager des bords des cours d'eau, participer à une mise en relation riverains/rivière et améliorer le cadre de vie.

Entretien et diagnostic des aménagements du bas Gapeau et définition d'un programme de travaux

Depuis les années 60 la Société du Canal de Provence (SCP) a aménagé l'aval du Gapeau pour le compte de la Commune d'Hyères, afin de garantir l'écoulement des eaux en crue.

La SCP a réalisé des ouvrages en vue de recalibrer les huit derniers kilomètres du fleuve Gapeau pour garantir un débit d'écoulement de 250 m³/s à partir de la confluence avec le Réal Martin, puis de 300 m³/s à partir du pont de la 1er DFL (RD559) jusqu'à la mer.

Depuis 2018, la compétence GEMAPI (Gestion de l'eau des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) est transférée par les EPCI au Syndicat mixte du Bassin versant du Gapeau (SMBVG) qui est en charge de l'entretien et de l'aménagement du Gapeau.

En 2020, les ouvrages ont été transférés à la métropole TPM (convention de rupture signée fin 2020) qui, suite au transfert de la compétence GEMAPI au SMBVG les a mis à disposition de celui-ci.

Le SMBVG travaille sur la demande d'autorisation des ouvrages en tant que système d'endiguement. D'ici là, il assurera leur suivi et leur entretien..

C'est l'objet du présent marché. En effet, le prestataire retenu, aura à charge de dresser, en se basant sur l'état des ouvrages tel que référencé par la SCP et sur des observations in-situ, un programme de réparation et d'entretien. Il assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce programme. La prestation est découpée selon les missions suivantes :

Mission 1 : Contrôle complet de l'état des berges et des ouvrages :

Contrôle initial sur la base de l'état des lieux réalisé par la SCP ;

Option : Contrôles post crues le cas échéant ;

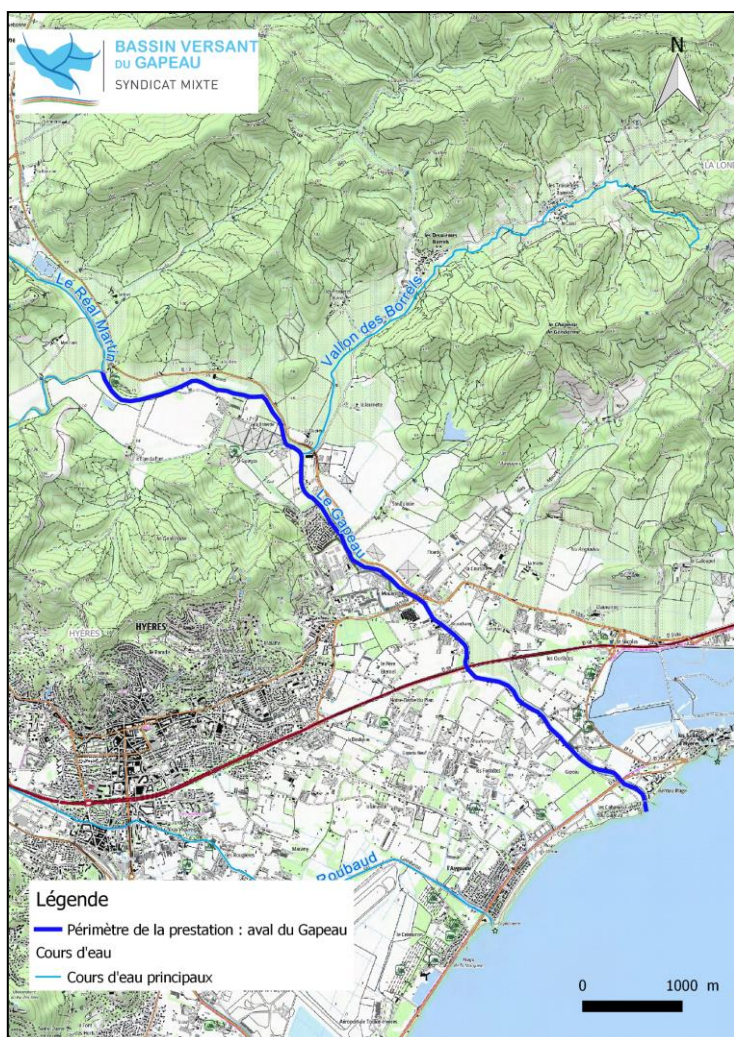
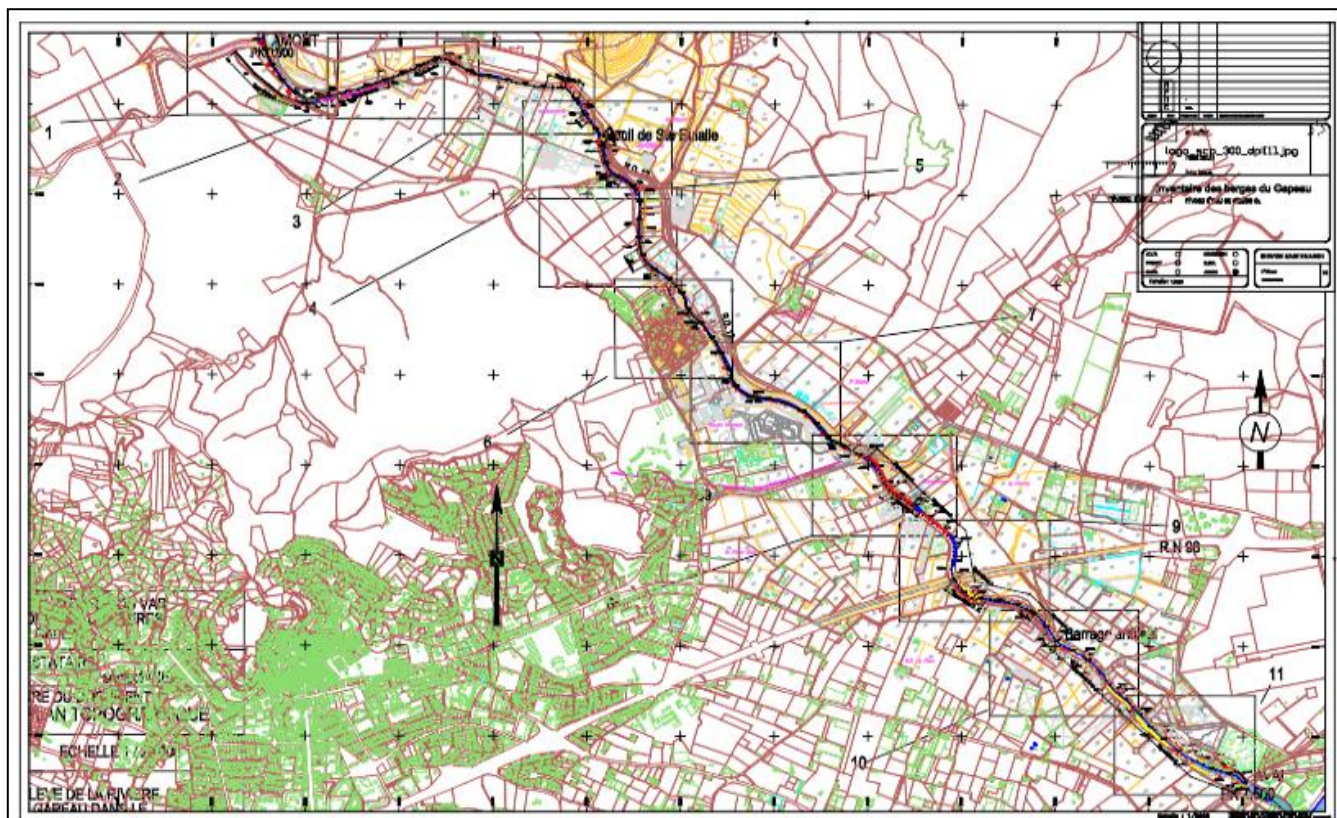
Mission 2 : Elaboration d'un programme pluriannuel de travaux d'entretien et de réparations ;

Mission 3 : Conception des travaux, écriture du dossier de consultation des entreprises ;

Mission 4 : Elaboration des documents réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux ;

Mission 5 : Assistance pour le recrutement, le suivi des entreprises et la mise en œuvre du programme de travaux d'entretien et de réparation jusqu'à réception des travaux ;

Le marché est renouvelable de sorte que le présent schéma puisse être répété autant que nécessaire, soit jusqu'à ce que le système d'endiguement ait été autorisé et que le mode de gestion renseigné dans la demande d'autorisation soit mis en place.



Le marché, actuellement en phase de consultation sera suivi au cours de l'année 2022. La tranche ferme s'achèvera mi 2024. Il pourra être renouvelé si le système d'endiguement n'est pas autorisé à ce moment.

Le montant prévisionnel de ce marché est 80 000 € HT.

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES ENJEUX

Le PAPI Complet du Gapeau prévoit quatre actions de réduction de la vulnérabilité pour les enjeux du territoire :

- pour les bâtis d'habitation des particuliers,
- pour les entreprises,
- pour les campings et établissements publics,
- pour les acteurs agricoles et notamment les exploitants.

Ces actions font l'objet d'une aide de financement par le fond Barnier afin que les acteurs puissent faire des travaux et mettre en place des mesures de mitigation adaptées pour leurs biens.

En début 2021, le premier marché concernant les bâtis d'habitation a été lancé. La société OSGAPI a été mandatée afin de réaliser cette opération sur le territoire du Gapeau. A la suite d'une très large communication, les diagnostics ont commencé. En 2021, 156 demandes sont parvenues au SMBVG. 55 452 € ont été facturés en 2021.

Les étapes à venir :

Le SMBVG prévoit de lancer l'action visant à réduire la vulnérabilité des acteurs agricoles, d'ici le second semestre 2022. Il est programmé une large phase de communication et dix diagnostics d'exploitations agricoles en zone inondable. 15 500 € T.T.C sont mobilisés pour cette opération.

EXERCICES DE SIMULATION DE CRISE INONDATION

Dans le cadre du PAPI d'Intention, des communes ont bénéficié d'une prestation visant à produire un exercice fictif de simulation de crise aux inondations, sur leur territoire communal. Cet entraînement, produit au plus proche des conditions réelles, a permis de mettre en exergue leurs capacités à réagir à différentes situations, à coordonner les différents acteurs de la gestion de crise, à appliquer des mesures de mise en sécurité, à mettre en place leurs outils de prévention et à bien d'autres choses... A la suite de ça, certaines failles de la gestion de crise peuvent être exprimées, et donc mieux anticipées.

Du fait de la situation sanitaire dégradée depuis le début de l'année 2020 et des élections municipales, certaines prestations n'avaient pu être réalisées pleinement ou intégralement. De ce fait, au cours de l'année 2021 les retours à froid des communes de Carnoules et Solliès-Pont et la prestation complète pour la commune de Solliès-Toucas ont été effectués. Cet exercice a permis de mettre en application un PCS fraîchement réactualisé. La facture s'élève à 3300 € T.T.C. Actuellement, une commune reste en attente de la prestation puisque la personne en charge du PCS est en cours de recrutement. Un OS de prolongation a donc été émis afin de prolonger le marché jusqu'en juin 2022.

Les étapes à venir :

Une action similaire est inscrite au sein du PAPI Complet et prévoit la réalisation de nouveaux exercices. Le SMBVG prévoit son lancement dans le courant de l'année 2022. Il est programmé de réaliser 8 exercices communaux, 4 exercices intercommunaux et un à l'échelle du bassin versant. Le plan de financement prévoit 50 000 € H.T pour cela.

LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis 2019, le S.M.B.V.G. (en partenariat avec l'Education Nationale) poursuit avec son prestataire, la Maison Régionale de l'Eau, la sensibilisation d'élèves de classes de primaires, collèges et lycées du bassin versant du Gapeau. Les différentes problématiques abordées tournent autour de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations.

Les interventions se déroulent sur 3 demi-journées pour chaque classe.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 8 classes se sont inscrites pour bénéficier de la prestation :

- ✓ Belgentier, EEPU Les Tanneries, 3 classes de CE2/CM1, CM1 et CM2 ;
- ✓ Carnoules, EEPU Marie Claude Vaillant Couturier, 2 classes de CM2 ;
- ✓ Pierrefeu-du-Var, EEPU Anatole France, 1 classe de CM1 ;
- ✓ Solliès-Pont, Collège de la Vallée du Gapeau, 1 classe de 6^{ème} ;
- ✓ Hyères-les-Palmiers, Lycée Agricampus, 1 classe de 2nd.

En fin d'année, les classes ont été réunies au sein d'un même projet pédagogique afin de clôturer ces animations par un concours entre classes. Des questions sous forme de quiz leur ont été posées et des restitutions numériques ou papiers leurs ont été demandées. Une classe a été élue grande gagnante de cette session 2020-2021. L'ensemble des élèves se sont vus remettre des lots pour leur participation.

Le montant total des prestations s'élève à 19 190,00 € T.T.C pour 2021. Cette opération est aidée par l'Etat et l'Agence de l'Eau.

Une intervention de la Maison Régionale de l'Eau était prévue pour le compte du Syndicat Mixte lors de la Journée de sensibilisation à l'environnement sur la commune de Pierrefeu-du-Var. Or, pour cause de Covid 19, cette manifestation s'est vue annulée quelques temps avant.

*Le bilan pédagogique de l'année 2019-2020 est consultable sur
notre site internet (www.smbvg.fr)*





Animation pour les étudiants du Lycée Agricampus sur le site de La Castille (LA FARLEDE)

Animation pour les élèves de l'école de Belgentier sur les rives du Gapeau (BELGENTIER)



LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENATURATION DES COURS D'EAU

Le SMBVG mène un programme de travaux d'entretien et de renaturation des cours d'eau depuis 2016. Ces travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêtés préfectoraux du 29/09/2016 et du 03/12/2019. L'intervention porte sur 30 cours d'eau soit un linéaire de 250 km.

L'entretien mené par le Syndicat est complémentaire à celui réalisé par les riverains qui conservent leurs droits et obligations. Chaque année, les travaux sont effectués entre septembre et mars.

Les travaux sont réalisées par deux entreprises spécialisées dans les travaux forestiers en rivière qui se répartissent le travail sur trois secteurs géographiques :

- « Gapeau amont » et « Gapeau aval » ; les travaux sont réalisés par la SN Provençale Environnement.
- « Réal martin amont » ; les travaux sont réalisés par la SNEP DOS SANTOS.

La 5^{ème} campagne d'entretien (2020/2021) a démarré le 02 septembre 2020. Plus 106 km de cours d'eau, soit 41 tronçons différents, ont été identifiés pour près de 78 km de cours d'eau ont été entretenus pour un montant total de 184 615,58 € T.T.C. un entretien durant cette campagne. La sixième campagne a démarré le 21 septembre. De septembre à décembre 2021, un linéaire de 83.4 Km de cours d'eau a été entretenus sur 52 secteurs d'intervention.

Au total, sur l'ensemble de la campagne 2021 les entreprises ont réalisées 1647 abattages d'arbres, 925 d'embâcles, 155 m³ d'embâcles d'accumulations de bois, 66110 m² de débroussaillage de ronces et de cannes de Provence. Les entreprises ont également évacuer 270 m³ de déchets et 5 sites pilotes d'espèces invasives ont été traités par les entreprises. Le coût total des opérations pour l'ensemble de cette campagne est chiffré à 438 032,01 € T.T.C.

Plus d'une trentaine d'interventions d'urgence ont été réalisées après des signalements de désordres hydrologiques ou par prévention de risques potentiels. Le marquage sélectif des travaux d'entretien de l'année 5 (2021/2022) a été réalisé en interne par des agents du SMBVG.

Les travaux de la 6^{ème} année 2021/2022 ont démarré le 21 septembre 2021 et se sont terminés en mars 2022. 90 km de cours ont été entretenus.

Le montant des travaux d'entretien et de renaturation entre septembre et décembre 2021 s'élève à 180 602 €. Au total, 969 arbres ont été abattus dont 830 arbres de diamètre compris entre 10 et 40 cm et 125 arbres supérieur à 40 cm de diamètre, 14 arbres ont été démonté par sécurité. Les entreprises ont traité un total de 720 embâcles (troncs de bois morts en travers du lit qui font obstacle à l'écoulement). La majeure partie des embâcles traités avaient un diamètre inférieur à 40 cm de diamètre (529 embâcles), 80 embâcles avaient un tronc supérieur à 40 cm de diamètre et 110 m³ d'embâcles par accumulation de bois. Au total 57 m³ de déchet ont été traité et évacué. Les entreprises ont également débroussailler plus de 60 000 m² dont près de 10 000 m² de cannes de Provence.

Ces travaux sont aidés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 30% dans le cadre du Contrat de baie des îles d'or.

Le S.M.B.V.G. met à disposition son ingénierie par convention avec la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures dans la réalisation de son dossier de demande de D.I.G. pour les cours d'eau de La Londe, Bormes Les Mimosas, Le Lavandou. L'étude a été confiée à l'entreprise GERECO pour un montant de 87 900 €.

Les étapes à venir:

Une troisième D.I.G. est en cours de préparation suite à la demande de certains de nos membres

La D.I.G. 1 a été renouvelé pour les années 2021-2026



*Photo @S.M.B.V.G.
Travaux d'entretien des cours d'eau*



Exemple d'embâcles traités en 2021 + Photo du faucardage de la Mériophylle Hétérophylle sur les étangs de Sauvebonne

LE NETTOYAGE DES DÉCHETS EN COURS D'EAU

Suite aux constats de terrain post crue de 2019, une première campagne de nettoyage des cours d'eau a eu lieu en 2020. 15,2 km de cours d'eau avaient été nettoyés et plus de 2,1 tonnes de macrodéchets (plastiques, fer, verres, pneus, papiers, etc...) avaient été ramassées et triées en déchetterie.

Une seconde campagne a été organisée en juillet 2021 et a ciblé 14,8 km de cours d'eau. Différents secteurs ont été nettoyés par rapport à l'année passée. Cependant des linéaires de 2020 ont été reprogrammés afin de tirer des conclusions sur les dépôts des déchets en cours d'eau. Bien qu'une quantité moins importante de déchets ait été ramassée cette année, avec près de 1,174 tonne, nous pouvons tout de même conclure qu'une part importante de déchets n'été pas présentes lors de la campagne de 2020.

Le nettoyage a été effectué par l'association Tremplin, association pour l'insertion professionnelle. Les déchets ont été ramassés et triés dans des centres spécialisés.

L'intervention est complémentaire aux travaux d'entretien de la végétation et des berges réalisés par le syndicat.

Type de déchet	Masse ramassée (kg)
Métaux et ferrailles	648
Plastiques	81
Bois industriels	42
Gravats	65
Pneus	120
Divers	218
TOTAL	1174

Bilan de l'opération 2021, par type de déchet.

Les étapes à venir :

Un renouvellement de l'opération de nettoyage dans le courant de l'été 2022.



Commune	Linéaire nettoyés (m)	Masse ramassée (kg)
Signes	900	168
Méounes	1000	50,5
Belgentier	800	60
Solliès-Toucas	1100	81,5
Solliès-Pont	1800	101
Solliès-Ville	100	39
La Crau/Hyères	1150	192
Cuers	2000	36
Pierrefeu	2600	176
Collobrières	1300	88,5
Puget-Ville	700	106,5
Carnoules	650	54
Pignans	750	21
Total	14850	1174

Bilan de l'opération 2021, commune par commune.



Une des équipes d'intervention



Déchets à Pierrefeu-du-Var



Déchets à Belgentier

LES RESEAUX DE SUIVI DES COURS D'EAU

Suivi des niveaux d'eaux



Une fois par mois, le Syndicat Mixte réalise les mesures de débits (jaugeages) au niveau de 3 stations hydrométriques. Ces 3 stations mesurent en continu les niveaux d'eau.

La convention du 14/03/2017 avec le service hydrométrie de la DREAL PACA permet de réaliser des jaugeages en crue.

L'objectif est de connaître les débits en temps réel grâce à une relation entre la hauteur d'eau et le débit, appelée **courbe de tarage** (H/Q). Depuis 2017, les mesures du SMBVG ont permis d'établir une relation en basse et moyenne eaux. En 2019, l'étude hydraulique menée dans le cadre du PAPI a permis de modéliser les courbes de tarage des stations pour les crues.

Les courbes sont intégrées à la plateforme du prestataire CENEAU. Les données sont accessibles par le service de prévision des crues et par la société Predict service en charge du suivi hydrométéorologique du bassin versant. L'outil WIKIPREDICT permet aux communes de visualiser les données des stations.

Les données brutes en temps réels sont consultables sur internet :

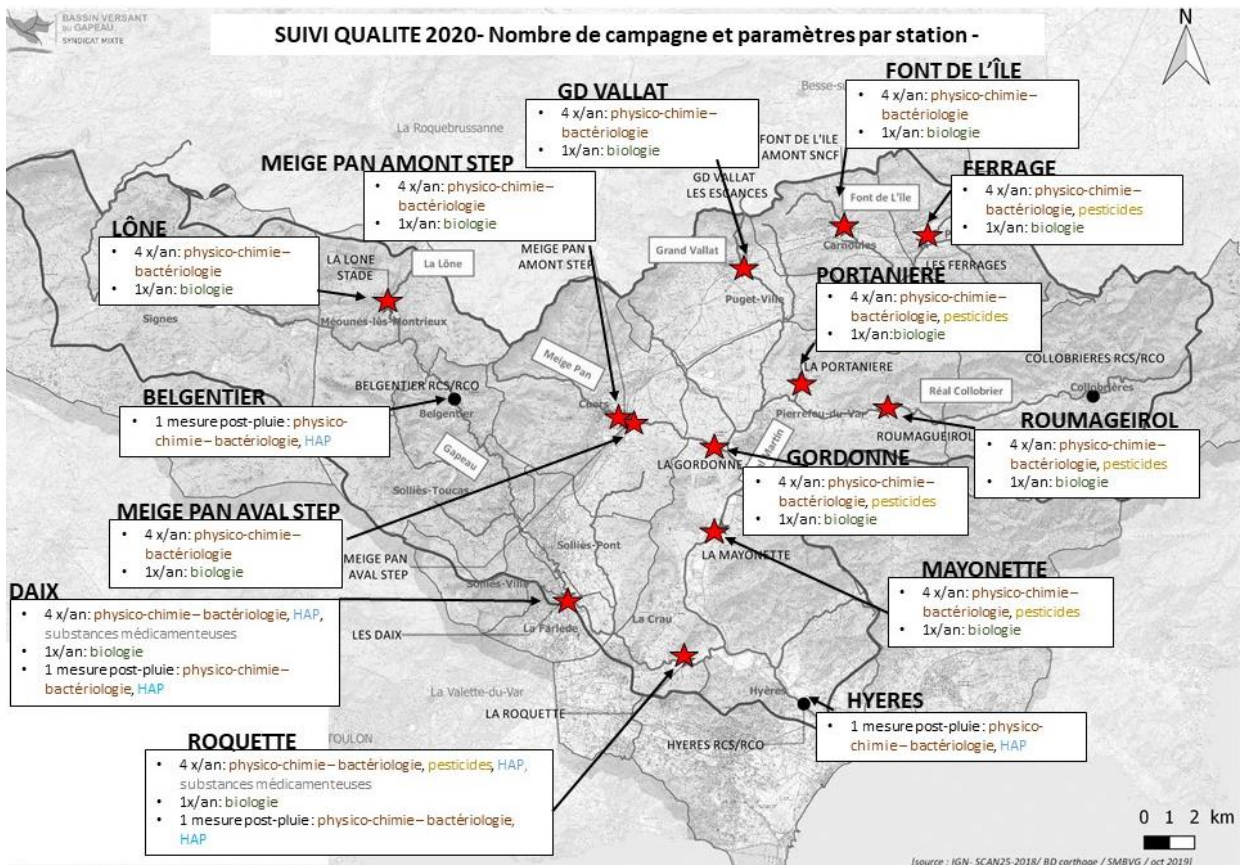
<https://www.rdbrmc.com/hydroreel2/carto/>.

Les bilans hydrologiques sont publiés sur le site internet :

<https://www.smbvg.fr/nos-actions/suivi-des-niveaux-deau/>

LES RESEAUX DE SUIVI DES COURS D'EAU

Suivi de la qualité des cours d'eau



Le dernier suivi de la qualité des eaux a été réalisé en 2020 pour mieux connaître l'état des cours d'eau et identifier les pressions et les causes potentielles des pollutions afin d'appuyer les actions correctives mises en œuvre dans le cadre du SAGE.

Le Laboratoire CARSO-Lyon a réalisé les prélèvements et les analyses sur douze stations de mesures. Les trois stations suivies par l'Agence de l'eau sont intégrées à l'analyse annuelle.

Les prélèvements ont eu lieu :

- ✓ Campagne Post-pluie : 05/06/2020
- ✓ Campagne n°1 : 16-18/06/2020
- ✓ Campagne n°2 : 27 -31/07/2020
- ✓ Campagne n°3 : 6-7/10/2020
- ✓ Campagne n°4 : 14-17/12/2020

Les résultats sont consultables sur le site internet smbvg.fr

Un nouveau marché de suivi de la qualité des eaux sera lancé en 2022 pour une nouvelle année de suivi

Groupe de travail inter-SPANCs : 1^{ère} réunion (18/05/2021 et 20/05/2021)

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant du Gapeau, une étude de l'état initial des cours d'eau a été effectuée sur le territoire. Celle-ci a mis en avant une pollution bactériologique généralisée, un faible taux de conformité des installations d'assainissement non collectif. La CLE a donc décidé d'intégrer au SAGE une disposition (cf : D.2.3 « Améliorer l'assainissement non collectif » du SAGE) visant à agir sur l'ANC par la création d'un groupe de travail inter SPANCs. Le syndicat mixte du bassin versant du Gapeau a décidé d'amorcer les démarches de concertation prévues par la disposition D.2.3.

L'objectif de ce groupe de travail est :

D'établir un bilan de l'activité des SPANCs, identifier les problèmes rencontrés, les outils à mettre en place pour appuyer les missions et atteindre les objectifs visés.

D'échanger/communiquer aux SPANCs les résultats des suivis qualité, des prospections cours sanitaires d'eau pour orienter les priorités de réhabilitation.

De définir les enjeux et environnementaux afin de préciser les priorités d'intervention concernant les opérations de réhabilitation des assainissements non collectifs, ou la mise en place de petits dispositifs d'assainissement collectif.

D'établir un rapport annuel de l'avancement de la mise en conformité des installations non conformes qui pourra être remis à la CLE.

La bonne mise en œuvre des SPANCs permettra de réduire les pollutions liées à l'ANC. Afin d'y veiller, le groupe de travail inter-SPANCs s'est réuni lors d'une première concertation afin de faire part des principales difficultés rencontrées par les SPANCs. Le groupe de travail, dont les réunions seront animées par le syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, permet de relancer la dynamique inter-SPANCs, mais également de proposer des solutions et des objectifs dans le but d'améliorer la mise en œuvre des SPANCs sur le territoire. De plus, dans le but d'approfondir les différents points évoqués lors des ateliers, un comité technique qualité pourra être organisé.



Objectifs proposés par le groupe de travail inter-SPANCs.

Objectif	Contexte	Besoins
Information systématique d'une vente au SPANC dans les meilleurs délais.	Le SPANC a besoin d'être informer des ventes afin de pouvoir demander la mise aux normes dans le délai légal.	Fort
Coordonner l'élaboration des documents d'urbanisme avec les SPANCs.	Associer les SPANCs à l'élaboration des documents d'urbanisme.	Moyen
Communiquer aux élus les résultats du paramètre « Bactériologie » du suivi qualité effectués par le SMBVG.	Informers les élus sur l'état bactériologique des cours d'eau et la possibilité d'améliorer cet état par la mise en œuvre des SPANCs.	Fort
Que tous les SPANCs imposent une étude environnementale (faunistique et floristique, en plus de l'étude demandée qui est déjà obligatoire) lors de la création d'un système ANC si ce n'est pas le cas.	Créer une installation adaptée au sol.	A identifier
Connaitre les modalités de gestion de chaque SPANC, leurs modalités de gestion et leur référent.	Les SPANCs souhaitent augmenter la coopération entre chaque territoire.	Fort
Obtenir plus de moyens dédiés à la gestion des SPANCs.	Impossibilité d'obtenir un budget équilibré car revenus trop faible, nécessité de personnels.	Fort
Renseigner à l'aide de SIG, toutes les installations et leur état.	Cartographier et mieux recenser les installations.	Faible
Développer un argumentaire environnemental à faire valoir auprès des administrés.	Soumettre un argumentaire environnemental aux propriétaires lors du contrôle pour inciter à la mise aux normes de l'installation. Mettre en valeur le territoire et parler de la qualité bactériologique de l'eau.	Moyen

[illegible]



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE

